CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AMF 15

25 MARS 2021

ASSOCIATION DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D'EPCI DU CANTAL
28 avenue Gambetta 15 000 AURILLAC

SOMMAIRE

Liste d'émargement 2
1- Approbation du Procès-Verbal du CA du 04/02/2021 4
2- Campagne de vaccination Anti-Covid 19 : 6
⇨ **Point concernant la situation sanitaire** 6
3- Approbation du Compte d'exploitation 2020 7
4- Carte scolaire 2021 8
5- L'engagement des Maires dans le Monde rural 10
6- Dossiers d'actualité : 11
7- Questions diverses 11

Liste d'émargement

NOM-PRENOM	FONCTION	PRESENT / EXCUSE / VISIO
MEMBRE DE DROIT		
Mme GINEZ Bernadette	Maire d'YTRAC – représentante désignée par la CABA	Présente
M. MATHONIER Pierre	Maire d'Aurillac	Excusé
M. DELORT Philippe	Maire de Saint-Flour	Excusé
Mme ZANCHI Edwige	Maire de Mauriac	Excusé
M. BONHOMMET Hubert	Maire d'Ayrens	Excusé
M. DANEMANS François	Maire de Puycapel	Présent
M. GIMENEZ Antoine	Maire de Quézac	Présent
Mme LANTUEJOUL Isabelle	Maire d'Arpajon sur Cère	Présente
M. MONTIN Christian	Maire de Marcolès	Présent
M. MORELLE Florian	Maire de Maurs	Présent
M. PRADAL Gérard	Maire de Labrousse	Excusé
6 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR		
Mme BENEZIT Sophie	Maire de Saint-Martin-Sous-Vigouroux	Excusée
M. BOUDON Robert	Maire de Lieutadès	Présent
M. VERDIER Jean Louis	Maire de Landeyrat	Excusé
M. CHABRIER Gilles	Maire de Murat	Présent
M. MAGE Jean	Maire de Condat	Présent
Mme ROCHES Patricia	Maire de Coren	Présente
5 MAIRES POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
M. BRIANT Stéphane	Maire d'Antignac	Excusé
M. CHAMBON Louis	Maire du Falgoux	Présent
M. FABRE Jean-Marie	Maire de Saint-Chamant	Excusé
M. GALEYRAND Jean-Pierre	Maire de Champagnac	Excusé
M. PEYRAL David	Maire de Pleaux	Présent
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT D'AURILLAC (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR LA CABA		
Mme BRU Dominique	Présidente de Cère et goul en Carlades	Excusé
M. FEVRIER Eric	Vice-Président de la Châtaigneraie cantalienne	Présent
M. LENTIER Jean-luc	Vice-Président de la CABA	Présent
3 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-FLOUR (OU LEUR REPRESENTANTS) DONT 1 POUR SAINT-FLOUR COMMUNAUTE		
M. ACHALME Didier	Président de Hautes – Terres Communauté	Présent

Mme CHARRIAUD Céline	Présidente de Saint-Flour Communauté	Présente
Mme RESCHE Bernadette	Membre du bureau exécutif de Saint-Flour Communauté	Présente
2 PRESIDENT(E)S DES EPCI POUR L'ARRONDISSEMENT DE MAURIAC		
Mme CABECAS – ROQUIER Valérie	Président du Pays de Gentiane	Présente
M. SOULIER Jean-Pierre	Président du Pays de Mauriac	Excusé
2 CONTROLEURS DE GESTION		
M. GIRAUD Patrick	Maire de Saint-Etienne Cantalès	Présent
M. MIRAL Daniel	Maire d'Andelat	Excusé

M. MONTIN a introduit le Conseil d'administration du 25 Mars 2021 réunissant, les membres du Conseil d'Administration en présentiel, grâce à la mise à disposition de la Salle municipale par la Mairie de Murat.

1- Approbation du Procès-Verbal du CA du 04/02/2021

Suite à la transmission du procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 04 février 2021, une synthèse des sujets évoqués à l'occasion du dernier conseil d'administration a été faite :

- ⇨ **Annuaire des Maires et des Présidents d'EPCI du Cantal :**
  - M. MONTIN a présenté le nouvel annuaire des Maires et des Présidents d'EPCI. M. le Président a rappelé l'important travail de recueil des données. C'est un travail essentiel avec les 20 partenaires qui ont pris part à cette édition.

- ⇨ **CDCI**
  - A l'occasion du dernier CA, les membres du bureau avaient donné pouvoir au bureau restreint de procéder à la désignation des membres de la formation restreinte.
  - Après échange le bureau restreint de l'AMF 15 propose aux membres du bureau de l'AMF 15, la liste suivante (cf. Annexe 1)[1]

DECISION :

- ⇨ **Les membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15 ont pris acte de la liste de la formation restreinte de la CDCI, validé à l'unanimité.**
  - **RAPPORTEUR GENERAL : M. MATHONIER Pierre, Maire d'Aurillac**
  - **ASSESSEUR : M. LENTIER Jean Luc, Maire de Vézac**
  - **ASSESSEUR : Mme ROCHES Patricia, Maire de Coren les Eaux**

Le bureau restreint a procédé à plusieurs désignations :

- ⇨ **Jury d'examen dans le cadre de la mise en place de diplômes pour certaines professions du secteur funéraire**
  - M. MIRAL, Maire d'Andelat
  - M. CASSAGNE, Conseiller municipal à Marcolès
  - M. DUJOLS, Maire de Saint-Cernin

- ⇨ **Commission consultative en matière d'enseignement privé**
  - M. MONTIN Christian, Maire de Marcolès

[1] Annexe 1 : désignation de la formation restreinte de la CDCI

⇨ Commission départementale de sécurité civile

1 maires titulaire et 1 suppléant	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. SABOT – Maire de Saint Julien de Toursac	- **M. FEL** – Maire de Saint Etienne de Maurs

1 élu EPCI + 1 suppléant	
TITULAIRE	SUPPLEANT
- **Mme CHASTRES** – Vice Présidente au pays de Mauriac	- **M. LEYMONIE** – Conseiller communautaire – Maire de Chalvignac

⇨ Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. BRIANT – Maire d'Antignac **- M. BARRIERE-** Maire de Saint Constant-Fournoulès **- Mme BENARD –** Maire de Saint Jacques des Blats	**M. MOMMALIER –** Maire de Saint Etienne de Chomeil **M. CASTANIER –** Maire de Cassaniouze **M. MOURGUES -** Maire de Thiézac -

TITULAIRE	SUPPLEANT
- M. CABANES – Maire d'Arnac	**Mme MONTEILLET –** Maire de Lacapelle Viescamp

⇨ Appel aux dons : tempête Alex

Suite à la demande des membres du Conseil d'Administration de l'AMF 15, une mise à jour des données au 22/03/2021 a été faite, précisant ainsi qu'à ce jour, 66 collectivités du Cantal ont procédé à un don solidaire pour un montant total de 42 331 €.

⇨ Règlement de la DECI

Une communication par le biais de la newsletter de l'AMF 15 sera assurée en collaboration avec le SDIS. A noter que cette communication aurait du être faite en avril, mais du fait de l'incendie OVh, le site de l'AMF 15ne fonctionne plus. De plus, le SDIS travaille actuellement à la rédaction du SDACR.

M. MONTIN a rappelé l'importance pour les communes de se mettre à jour en établissant les arrêtés municipaux nécessaires.

M. LENTIER a souligné la ténacité nécessaire que les élus doivent avoir pour mener à bien cette démarche essentielle.

2- Campagne de vaccination Anti-Covid 19 :

⇨ Point concernant la situation sanitaire

M. MONTIN a rappelé sa participation en tant que Président de l'AMF 15, aux audioconférences organisées par M. le Préfet du Cantal concernant la situation sanitaire dans le Cantal.

La démarche solidaire a permis d'accompagner les personnes les plus isolées dans des conditions favorables.

Les chiffres clés à l'instant T ont été présenté aux membres du CA de l'AMF 15 ainsi que la prospective envisagée pour les livraisons de vaccins.

M. MONTIN a souligné que la démarche solidaire arrivait à sa fin du fait du nombre de personnes vaccinées. Les prises de rendez-vous s'effectueront désormais via doctolib.

M. MONTIN a précisé l'importance des centres de vaccination éphémères qui vont s'organiser aux plus prés des communes grâce au concours du Conseil Départemental du Cantal via les bus du département.

Les membres du CA de l'AMF 15 ont souligné un manque d'information concernant les possibilités de vaccination. Il est nécessaire que la Préfecture du Cantal s'attache à informer les Maires en premier lieu avant de communiquer sur les réseaux sociaux, sans quoi les élus sont mis en porte à faux auprès de la population.

M. MAGE a souligné que certaines personnes ont fait le choix de se faire vacciner dans le Mont Dore ou le Puy de Dôme du fait de la proximité géographique de certains centres de vaccination hors département.

M. MONTIN a affirmé la nécessité que les élus soient les premiers destinataires des informations concernant la vaccination par la Préfecture du Cantal.

Concernant les centres éphémères de vaccination, M. MONTIN a souligné le besoin de clarification concernant les critères retenus pour le choix d'implantation.

M. LENTIER a attiré les membres du Conseil d'Administration sur des potentiels effets d'annonce.

DECISION :

⇨ Les membres du Conseil d'Administration souhaitent que les Maires soient informés en premier par les services de la préfecture concernant les décisions prises en termes de vaccination notamment, avant toute diffusion sur les réseaux sociaux afin d'éviter de mettre les élus en « porte à faux » face à leurs administrés.

3- Approbation du Compte d'exploitation 2020

- M. GIMENEZ, trésorier de l'AMF 15, a présenté les comptes d'exploitation 2020 de l'AMF 15.
    - Recettes d'exploitation : 195 531.71 €
        - A noter une recette de 67 000 € correspondant à la vente des masques.
        - Un stock est toujours disponible au sein de l'AMF 15 (6150 masques à 0.58 centimes / unités)
        - M. MONTIN a souligné le soutien de l'AMF national pour cette commande groupée
        - Les principaux produits d'exploitation de l'Association sont principalement les cotisations nationales et cotisations départementales des communes et EPCI, à hauteur de 92 458 €
        - L'adhésion des communes cantaliennes permet d'obtenir une ristourne de l'AMF national à hauteur de 7.5 %.
        - L'insertion publicitaire des annuaires a permis de récolter 29 064 € de recettes. Au total l'annuaire des maires et des présidents d'EPCI permettra de récolter 34 400 € pour 20 annonceurs.
        - L'AMF 15 a également fait l'acquisition de thermomètre. (Stock : 2)

    - CHARGES d'exploitation : 167 078 €
        - Les cotisations reversées à l'AMF national sont à hauteur de 27 193 €
        - M. GIMENEZ a souligné une hausse des dépenses de personnel suite aux versements des indemnités de départ en retraite de Mme PRIVAT
        - M. GIMENEZ a souligné la baisse des frais de déplacement du fait du recours aux visio conférences dans le cadre de la crise sanitaire.

    - Total de l'Excédent : 29 453 € dû notamment aux insertions publicitaires de l'annuaire sachant que la dépense sera intégrée en 2020.

- M. le Trésorier a conclu que la situation financière de l'AMF 15 est saine.

- M. le Président a remercié le Conseil Départemental du Cantal pour l'hébergement de l'AMF 15 avec la mise à disposition des locaux et un accompagnement via la reprographie et le courrier

- A noter que les fonctions de dirigeant sont totalement bénévoles

- Budget prévisionnel 2021 : 126 430 €
    - En recettes prévisionnelles :
        - Concernant les cotisations : stabilité des taux
        - Subventions envisagées :
            - Mairie 2000 pour l'acquisition de matériel informatique
            - Banque des territoires : subvention de 5 000 € en contrepartie d'une présentation de leurs actions
            - Partenariat soirée congrès : 10 000 €

- En dépenses prévisionnelles : 126 430 € (cf détail Pdf)

DECISION :

⇨ **Le Conseil d'Administration valide le budget prévisionnel 2021 et le compte d'exploitation 2020 à l'unanimité.**

4- Carte scolaire 2021

En introduction M. MONTIN a rappelé qu'à l'occasion du dernier CDEN, Mme l'Inspectrice Académique a formulé les principes de la nouvelle carte scolaire 2021. Les élus siégeant au CDEN se sont abstenus.

M. le Président a rappelé qu'« *Il ne nous appartient pas en tant qu'élus de décider du maintien ou de la suppression d'un poste . Notre rôle est de défendre les moyens globaux au niveau du département.* »

Il est logique que les Maires « victimes » d'une fermeture souhaitent sauver leur poste et font un appel en ce sens à la solidarité. Cependant M, le Président a insisté sur le fait que l'AMF 15 ne peut pas prendre parti étant donné que l'enveloppe est « fermée » au niveau du département.

M. ACHALME a précisé qu'il était « *surpris* » de lire dans la presse la position de l'AMF 15.

Il a insisté sur le fait qu'il faut être vigilant pour ne pas tendre vers un déséquilibre des chances entre les petites communes rurales et les communes de plus grande importance. M. ACHALME revendique que l'AMF 15 s'oppose à la suppression des postes de manière claire.

M. PEYRAL a interrogé les élus siégeant au CDEN sur la possibilité d'émettre un vote « contre » afin qu'au niveau national, la voix des élus du Cantal soit entendue pour obtenir des moyens supplémentaires. En effet, M. PEYRAL a souligné que la perte d'une classe engendrait de ce fait une perte d'attractivité pour le territoire.

M. GIMENEZ a insisté sur le fait qu'il ne suffit pas de s'opposer aux propositions de l'éducation nationale. Dans la continuité de la convention d'aménagement du territoire scolaire cantalien, il appartient aux élus d'être pro actifs et de proposer des solutions innovantes. (Exemple du RPI de Saint Etienne de Maurs, Rouziers, Saint julien de Toursac, Quézac)

M. PEYRAL a confirmé que le regroupement est une solution mais à l'échelle des communes rurales, il conviendrait de réfléchir à la création d'association, telle que les associations crées pour la sauvegarde des petits collèges.

M. ACHALME a souligné que la force du groupe et la force de l'AMF 15 doivent permettre de se positionner clairement sur la carte scolaire en gardant à l'esprit la nécessité de tendre vers des effectifs permettant la mise en place d'un travail pédagogique efficace.

Mme CHARRIAUD a précisé aux membres du Conseil d'administration qu'à l'occasion du vote de la carte scolaire, les élus sont invités à prendre part à la validation des propositions des suppressions mais aussi de créations de poste. En ce sens il est difficile de voter « contre ». Mme CHARRIAUD a souligné également que grâce au dialogue engagé dans le cadre de la convention d'aménagement, le

gel de suppressions de postes ont permis de doter certaines écoles du Cantal de ratios « confortables ».

Mme ROCHES a souhaité prendre part au débat pour souligner l'engagement de M. le Président concernant la question de la carte scolaire et plus largement de l'éducation nationale de par son parcours professionnel. De plus, Mme ROCHES a affirmé qu'une position frontale ne « servirait à rien ». L'avenir de la convention d'aménagement scolaire est crucial pour les territoires ruraux. Il est nécessaire que les parlementaires se saisissent également de ce sujet.

M. MORELLE a souligné la défaillance au niveau du département concernant l'offre post bac afin que les étudiants puissent continuer leurs parcours universitaires. Il est judicieux de mettre en exergue les pépites du territoire susceptibles de séduire les étudiants.

Après les prises de paroles des membres du Conseil d'Administration, M. MONTIN a tenu a souligné que les différentes interventions démontrent que la carte scolaire est un véritable enjeu pour notre département. *« Nous devons mener un débat autour de ce sujet pour que demain l'AMF 15 puisse avoir une position clairement exprimée par les membres du CA et que cette doctrine soit, comprise et partagée par tous*. »

M. MONTIN a rappelé l'historique de la convention d'aménagement du territoire scolaire cantalien autour de 2 temps :

- Avant 2014 :
    - Nous assistions à une suppression entre 7 et 15 postes / an du fait de la baisse de la démographie scolaire. En effet les ratios arithmétiques s'appliquaient automatiquement.

- Après 2014
    - Signature par le M. le Ministre qui a permis de conserver tous les postes durant 3 ans
        - Le combat de l'AMF 15 depuis la signature de la convention scolaire d'aménagement du territoire scolaire cantalien est bien de pouvoir tenir compte des spécificités démographiques et géographiques des territoires ruraux. Les taux d'encadrement doivent être basés sur la réalité de nos territoires et non pas par des moyennes arithmétiques.
        - Cette argumentaire, présenté en 2014 s'est traduit par la signature de la convention d'aménagement scolaire du territoire cantalien
- En 2017 : signature d'un avenant à la convention qui admettait qu en cas de baisse de la démographie scolaire cantalienne, une suppression de 5 postes maximum était envisagée.
- En 2019 : signature d'un 2 nd avenant avec les mêmes garanties de moyens

⇨ En conclusion, M. le Président a précisé que l'engagement du territoire est bien de *« réfléchir ensemble pour faire évoluer le territoire scolaire et tendre vers une offre pédagogique la plus qualitative possible.* » L'approche du système scolaire doit évoluer pour ne pas obtenir des écoles « cantonales »

- Les chiffres sur la période 2014-2020 témoignent de l'efficacité de la convention d'aménagement du territoire avec 8 postes fermés durant cette période pour une perte de 200 élèves environ / an.

- M. ACHALME a réaffirmé suite aux propos explicatifs de M. le Président qu'il est essentiel que l'AMF 15 puisse afficher une position claire sur la carte scolaire.

- M. MONTIN a précisé effectivement, qu'en tant que Président, « aucune fermeture d'école ne pouvait être cautionnée, cependant les élus doivent adopter une attitude de cohérence et de responsabilité face à la baisse de la démographie scolaire. La convention d'aménagement scolaire doit être appréhendée comme un véritable outil de défense de l'école cantalienne, mais il ne faut pas la laisser se déliter dans le temps.

⇨ M. le président a proposé en ce sens, l'organisation d'une visio -conférence avec tous les élus du Cantal autour d'un temps d'échanges qui pourrait être présidé par Mme LABAILS – Présidente de la commission Education AMF. L'objectif étant de pouvoir expliquer aux nouveaux élus l'historique de la convention d'aménagement scolaire et tendre vers une doctrine voulue et assumée concernant la carte scolaire.

- Mme GINEZ a insisté sur la nécessite à l'occasion de la visio-conférence de faire un état des lieux précis de l'historique de la convention en soulignant le nombre de postes préservés.

DECISION :

⇨ **Le Conseil d'Administration valide le principe d'organiser la visio-conférence et donne mission à M. le Président de participer dans un 1er temps à un temps d'échanges au sein de la commission éducation et de la commission des territoires ruraux**

5- L'engagement des Maires dans le Monde rural

- M. MONTIN a rappelé aux membres du CA l'objectif de la soirée débat portée par l'AMF 15 autour de l'engagement des Maires dans le Monde rural, en présence d'un « grand témoin »
- M. le Président a réaffirmé l'enjeu de mettre en lumière l'engagement des élus pour valoriser le tissu des petites communes gage de proximité qui agit au sein d'une solidarité intercommunale
- Parmi les questions qui pourraient abordées durant cette soirée, M. CHAMBON a alerté sur les grandes difficultés concernant les réseaux téléphoniques « Qui va nous écouter ? ». M. MAGE a précisé que le sujet de la désertification médicale devrait être aussi abordé.
- Mme CHARRIAUD et M. ACHALME ont insisté sur l'importance d'obtenir des témoignages de territoires ruraux ou bien des retours d'expérience à l'étranger avec la participation de sociologue, universitaire ou géopoliticien.

⇨ Les Grands témoins envisagés pourraient être : Mme GOURAUDT ou M. GIRAUD

⇨ L'objectif est de tendre vers un laboratoire d'idées.

DECISION :

⇨ **Le Conseil d'Administration valide le principe de créer un groupe de travail pour définir le contenu de la soirée.**

⇨ **M. LENTIER, Mme ROCHES, M. MAGE et Mme LANTUEJOULS se sont positionnés pour le moment.**

6- Dossiers d'actualité :

- **Dispositif France relance**
  - M. MONTIN a présenté la demande de Mme le Sous-préfet à la relance concernant la désignation de correspondants dédiés / EPCI pour participer au comité technique France Relance tous les 15 jours en visio conférence.
  - Chaque correspondant sera le référèrent France relance au sein de l'EPCI et pourra à l'occasion des conseils communautaires faire état des appels à projets en cours et attirer l'attention des élus sur les délais.

DECISION :

⇨ **Le Conseil d'Administration valide les 10 correspondants France relance (cf. Annexe)**

- **SAFER**
  - M. MONTIN a rappelé brièvement le conflit au sein du comité technique SAFER avec notamment la démission du directeur régional SAFER.

DECISION :

⇨ **Le Conseil d'Administration a procédé à la désignation des membres au sein des commissions consultatives (cf. Annexe)**

- **FORMATIONS BUDGET 2020**
  - M. MONTIN a fait état de la participation des élus aux 3 sessions de formations animées par Mme TEXIER, directrice du SYTEC et en en partenariat avec le CNFPT.
  - Cf. Annexe communiqué de presse concernant la formation budget

7- Questions diverses

⇨ Mme ROCHES a fait remonter les difficultés rencontrées concernant le manque d'intervention de l'estimation des domaines du fait des nouveaux seuils imposés.
⇨ L'absence de mise à jour des cadastres a également été abordé.

DECISION :

⇨ **M. MONTIN a précisé que ces sujets seront évoqués à l'occasion d'une rencontre avec la DGFIP.**

⇨ M. FEVRIER a souhaité souligner son incompréhension concernant le versement de subventions communales apurés d'associations sportives qui dans les fait reversent ces subventions au fédéral national. La question se pose de la pertinence de poursuivre ces versements dans ces conditions.

DECISION :

⇨ **M. MONTIN a précisé que la question sera posée à l'AMF national pour un retour d'expériences à l'échelle nationale.**